

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent
Tél/Fax : (237) 222 22 08 67
E-mail : secretariatitiecmr@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N° - 067 - /MINFI/ITIE/SP/NNI/CA

Yaoundé, le 29 SEPT 2023

COMPTE RENDU
DES CINQUANTE TROISIEME ET CINQUANTE QUATRIEME SESSIONS DU COMITE ITIE
30 et 31 août 2023

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Vice-président du Comité ITIE, Monsieur FUH Calistus Gentry, a présidé les 30 et 31 août 2023 à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, deux sessions de ladite instance en présence de ses membres, des invités, des points focaux et des personnels du Secrétariat Permanent comme l'attestent les différentes feuilles de présence.

Dès l'entame des travaux, le **Ministre en charge des Mines** a souligné que le Comité a besoin d'une nouvelle vision qui se justifie par la révision du décret ITIE. Il a ajouté que toute l'attention sera portée à l'affaire Glencore qui est suivie par les instances faitières qui ont recommandé à la SNH de publier des lettres de saisine de la justice américaine et anglaise pendant la mission de pré-validation. Il a rappelé que toutes les actions menées entre cette date et le 1^{er} octobre seront versées dans le dossier de la validation.

A sa suite, le **Secrétaire Permanent** en sa qualité de rapporteur de séance a rassuré sur le quorum atteint et a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour adopté comme suit :

1. Examen et adoption des projets de comptes rendus des sessions des 17 et 18 août 2023 ;
2. Examen et adoption du Plan de Travail budgétisé de l'exercice 2023 ;
3. Examen et adoption du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale ITIE ;
4. Point sur l'affaire GLENCORE ;
5. Point sur la préparation de la Validation ;
 - Présentation de quatre états de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun
 - Point sur le remplissage des formulaires de la nouvelle validation qui va démarrer le 1^{er} octobre 2023
6. Examen de la version provisoire du Rapport ITIE 2021 et formulation des observations à communiquer au Cabinet ENERTEAM en vue de la finalisation dudit Rapport ;
7. Examen et adoption des rapports annuels d'avancement des exercices 2021 et 2022 ;
8. Divers.

I. JOURNEE DU 30 AOUT 2023

1. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS DE COMPTES RENDUS DES SESSIONS DES 17 et 18 AOUT 2023

Le compte rendu jumelé de ces sessions a été rendu disponible par le Secrétariat Permanent dans les délais raisonnables.

Le Représentant de la CONAC relève que la perte du siège du Cameroun au CA/ITIE ne figure pas dans le compte rendu.

Le Représentant d'AGRN a plaidé pour la traduction des minutes des sessions du Comité en langue anglaise. Il a ajouté que sa prise de parole sensibilisant le Comité sur le fait qu'avec la nouvelle norme ITIE les « dépenses quasi fiscales » doivent être orientées sur les actions sociales en faveur des communautés impactées et pas seulement les dépenses de souveraineté comme c'est le cas au Cameroun. Il a ajouté que la mission de pré-validation a recommandé que le champion de l'ITIE, le Président du Comité ITIE, préside effectivement au moins une session du Comité ITIE.

Le Représentant de l'UJC a rappelé son propos indiquant que le document de la Stratégie Nationale Développement parle très peu des industries extractives. C'est ce propos qui a permis de provoquer le débat et d'améliorer nettement la note de présentation du projet de décret ITIE en cours de révision.

Le Secrétaire Permanent réagissant à la préoccupation exprimée par le Représentant d'AGRN rappelle que le décret ITIE prévoyait le recrutement d'un traducteur resté sans suite en raison des contraintes financières. Pour ce qui est de la traduction en langue anglaise de la documentation du Comité, deux options sont pratiquées par le Secrétariat Permanent, à savoir soit le recours à un cabinet externe comme ce fut le cas pour la Stratégie Nationale de Communication et le recours aux cellules ministérielles de traduction avec des fortunes diverses. **Le Secrétariat Permanent** a rassuré que la traduction des comptes rendus se fera désormais par Monsieur BISSOU Michel au moyen d'un logiciel adapté.

Au terme des différentes prises de parole, *les comptes rendus des sessions des 17 et 18 août 2023 ont été adoptés sous réserve de la prise en compte des contributions remises séance tenante par écrit.*

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DECRET PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE ITIE

Le Président de séance a indiqué qu'il s'agit d'un point déjà débattu les 17 et 18 août au cours de laquelle le collège élargi des OSC et des entreprises avaient partagé leurs contributions en vue de l'amélioration du texte. Le Groupe de travail commis à cet effet devait à nouveau s'y pencher pour tenir compte autant que possible des dites contributions. Il a relevé qu'il s'agit pour le Cameroun de se mettre au standard des pays ayant les meilleures pratiques en la matière. Il a enfin indiqué que la Présidence de la République à travers son Représentant avait une communication à faire.

Le Représentant de la Présidence de la République a annoncé que la plus Haute Autorité de l'Etat a marqué son Très Haut Accord pour signer le décret portant organisation et fonctionnement de l'ITIE.

Le Président du Groupe de travail chargé de la révision du décret ITIE, l'honorable Pétrus MBEDE a situé les participants sur le contexte de la révision du décret ITIE. Il a rappelé que le projet en examen a pris en compte la contribution des collègues à la mise en œuvre et vise notamment à réaffirmer le plus haut engagement de l'Etat en faveur de la transparence dans les Industries Extractives.

Le Représentant de la CONAC, Rapporteur du groupe de travail est revenu sur les principales innovations du décret ITIE en cours de révision concernant l'autorité signataire qui est le Président de la République, le statut juridique, l'organisation, le financement de la Commission, le mode de désignation, le nombre des membres qui passe à 29 membres avec l'entrée dans la Commission de la SONAMINES pour le sous-secteur minier, le ministère de la promotion de la femme et la famille pour l'aspect genre, le ministère de l'énergie et l'eau pour les questions relatives à la transition énergétique, le ministère de l'environnement et du développement durable, la composition et l'organigramme du Secrétariat Permanent, le statut des membres, la qualité des membres, le statut des points focaux.

Le Secrétaire Permanent rappelle les récriminations faites par les instances faitières au décret en cours de révision à savoir, la désignation de six des huit OSCs au sein du Comité et le paiement des indemnités de sessions auxdits représentants. Dans les débats en rapport avec l'indépendance de la société civile qui perçoit des indemnités de session, elle a rappelé un texte du Premier Ministre qui justifie le paiement des dites indemnités qui pourraient être source de conflit d'intérêt tel que relevé lors des précédentes validations.

Le Représentant de la CENC a fait observer qu'il conviendrait de ne pas infantiliser la société civile en la limitant aux indemnités perçues à l'issue des sessions du Comité ITIE. Les organisations de la société civile qui siègent au GMP depuis plusieurs années ont été aux premières heures de la mise en œuvre. En ce qui concerne

l'église catholique il a cité ses actions dans le cadre de la lutte contre la corruption, la crise économique, la formation des OSC, etc. Donc c'est la qualité des organisations qui a guidé le choix de celles-ci au GMP.

Le Représentant de Transparency International a souhaité que la question de l'Indépendance ne soit pas limitée à la désignation par le gouvernement, mais que ce soit perçu comme une interpellation à l'endroit des organisations de ce Collège à plus d'actions et d'impact comme l'exige la Norme ITIE. Le Représentant a également insisté sur le fait que la question des perdiems recus a été soulevée par la mission du SI ITIE

Réagissant sur la problématique de la rotation des membres et de l'approche genre, le Secrétaire Permanent a relevé que le souci des instances faitières sur ce point tel que relevé par les validations successives est le non renouvellement des visages de la société civile siégeant au Comité ITIE. Pour ce qui est de l'administration et des entreprises extractives, la rotation se fait sans trop de difficultés dans les actes successifs de désignation des représentants de ces organisations au Comité ITIE. Elle a également attiré l'attention des membres sur le renforcement du genre dans les récentes éditions de la Norme ITIE.

Le Point focal d'AFEMIC au sein du Secrétariat Permanent a mis l'accent dans son intervention sur l'évolution souhaitée vers la parité au sein du Groupe Multipartite et que cette donnée soit également prise en compte dans la désignation par les pairs des représentants des OSCs au Comité.

Le débat sur le mode de désignation du Secrétaire permanent est ouvert par le Représentant de PCQVP qui demande pourquoi le groupe de travail a priorisé sa désignation par la Président de la République plutôt que le Conseil de supervision. Afin de préciser son propos, il a excipé les difficultés rencontrées sur les dernières années causées par un Secrétariat Permanent soumis à l'autorité du Président du Comité et non au Comité.

Le Représentant d'Addax a simplement relevé que le Président de la Commission, le Vice-président, et le Secrétaire Permanent sont à la faveur du projet de décret ITIE en examen tous les trois désignés par le Président de la République. Elle s'est demandée qui sera responsable devant qui ? Et on va se retrouver avec du désordre puisque tous rendent compte au Chef de l'Etat. Elle a proposé que le SP/ITIE rende compte au Conseil de Supervision.

Le Représentant de Gaz du Cameroun a souhaité que le SP/ITIE soit sous l'autorité de l'organe de supervision.

Le Secrétaire Permanent a partagé l'expérience des autres pays de mise en œuvre tel que la RDC où le Secrétaire Permanent est recruté après un avis d'appel à candidature. Elle a précisé qu'il s'agit d'une bonne pratique dont peut s'inspirer le Cameroun pour mobiliser les Partenaires financiers au financement des activités ou des personnels.

Le Représentant du CEPCA en tant que membre du groupe de travail sur la révision du décret ITIE a clarifié ce point en indiquant que son groupe a suggéré la désignation du Secrétaire Permanent par le Président de la République parce que l'ITIE est avant tout un engagement de l'Etat du Cameroun. La Norme ITIE n'oblige pas un pays à désigner un SP/ITIE par le Comité (organe de supervision).

Le Représentant de la Présidence a pris la parole pour rappeler que si le consensus est favorable au fonctionnement de l'ITIE-Cameroun sur le modèle d'un Conseil d'administration, alors le Président, le Directeur Général de l'institution sont tous nommés par le Président de la République au Cameroun et en ce qui concerne le Secrétaire Permanent, cette désignation par la plus Haute Autorité de l'Etat le confortera dans sa fonction.

S'exprimant au sujet de la soutenabilité budgétaire du groupe multipartite, le Secrétaire Permanent a relevé que toutes les entités de l'administration, de la société civile et des entreprises extractives ne peuvent pas siéger au Comité. C'est pourquoi la Norme prescrit la mise en place des points de contact et de redevabilité envers les Collèges élargis. Par ailleurs, elle ajoute que la tendance au niveau international est à la rationalisation des coûts de la mise en œuvre de l'Initiative au niveau des pays comme on peut l'observer avec la migration vers l'intégration et la production des Rapports ITIE en régie, la rationalisation des postes de travail au sein du Secrétariat Permanent, etc. Elle a enfin exhorté à diversifier les sources de financement en mobilisant les partenaires au développement.

Le Représentant du MINFI s'est interrogé sur l'avenir des personnels du Secrétariat Permanent qui ne disposent toujours pas de contrat de travail au moment où le Cameroun entend évoluer vers la Commission Nationale ITIE rattachée à la Présidence de la République.

Le Président du groupe de travail sur la révision du décret ITIE, l'honorable Pétrus MBEDE a fait savoir que cette question est prise en compte dans les dispositions transitoires du nouveau projet de décret ITIE. Il a ajouté que les personnels actuels sont d'office les personnels permanents.

Le Président de séance a appuyé ce propos en citant le passage du CAPAM à la SONAMINES. Dans la continuité de ce propos il a indiqué qu'un point sur l'évolution du dossier de contractualisation des personnels actuels du Secrétariat Permanent sera fourni par le Secrétaire Permanent au cours de la présente session. **Le Secrétaire Permanent** a dans sa prise de parole indiqué que les contrats des personnels sont en attente du retour du Président du Comité ITIE en congés. Un point sur l'évolution de ce dossier sera fait au cours des sessions du Comité prévues les 14 et 15 septembre 2023. Elle a rassuré le Comité que dès la semaine prochaine ce dossier sera acheminé à la signature du MINFI. Pour ce qui est du recrutement des nouveaux personnels, elle a souligné qu'il faudra attendre le nouveau décret ITIE confortant le passage du Comité à la Commission et rattachant l'Initiative à la Présidence de la République.

Le Représentant du CENC a pris la parole pour rappeler que depuis les sessions des 1 et 2 juin 2023 présidées par le MINDEL/MINFI, prescription avait été faite à Mme le Secrétaire Permanent d'acheminer en personne les dossiers du personnel à la signature à travers le MINDEL/MINFI.

Sur la représentativité des membres du Collège de la société civile devant siéger au sein du Groupe multipartite le Représentant du CRADEC a déploré que le projet de décret ITIE ait repris les limites du décret de 2018.

Le Représentant de PCQVP a souhaité avoir un point sur la composition des collèges spécialement de la société civile.

Le Président du Groupe de travail sur la révision du décret ITIE, l'honorable Pétrus MBEDE a fait part au Comité des deux tendances qui s'opposent au sein de la société civile et même au sein du groupe de travail. Il a exhorté les uns et les autres à rester sur l'esprit de la Norme ITIE qui promeut la non immixtion du gouvernement dans la désignation des organisations de la société civile au sein du Groupe Multipartite.

Le Représentant de la Présidence a indiqué que le Sénégal est devenu un référentiel en matière de mise en œuvre de la Norme ITIE. Il a exhorté les uns et les autres à être responsables avec l'objectif de sauver le label Cameroun. Il a indiqué qu'il conviendrait de s'en tenir au Protocole de participation de la société civile que ceux qui siègent au Comité connaissent bien.

La sixième série des échanges a porté sur la conception camerounaise de la société civile impliquée au processus ITIE et a fait l'objet de longues et intenses discussions en abordant la question des pionniers, des organisations confessionnelles et autres.

Le Représentant de PCQVP a proposé une déclinaison dans le nouveau décret ITIE de la société civile désignée par les pairs en dehors du Comité. Il a ajouté qu'il s'agit des orientations pour cibler celles qui portent les actions marquantes dans le secteur des ressources extractives.

Le Représentant des Services du Premier Ministre a pris la parole pour dire que ces orientations ou indications ont déjà été prises en compte dans le décret ITIE de 2018 où a été pris en compte le pluralisme et la diversité. Pour ce qui est de la désignation, c'est dans les sous collèges qu'il faut les renvoyer à leur Protocole. C'est à l'intérieur de la plateforme qu'il faille désigner les représentants non désignés par le gouvernement.

Le Représentant de la Présidence a expliqué qu'il s'agit de corriger les manquements du décret ITIE 2018 relevés par la mission de pré-validation. Il a dit être surpris que les OSC qui criaient à l'immixtion du gouvernement dans la désignation des OSC souhaitent encore la désignation. Il convient de les renvoyer au respect de la Norme et du Protocole de la société civile qui règlent clairement cette question. Il a proposé de respecter les indications du Protocole de la société civile.

Le Président de séance avant de refermer ce point a félicité le Président du groupe de travail ainsi que les membres pour leur diligence dans l'exécution de leur mission. Constatant que l'écriture de la composante de la société civile au Groupe multipartite fait encore l'objet de discussions, il a renvoyé l'adoption du projet de nouveau décret ITIE pour le lendemain en exhortant le groupe de travail à enrichir entre les deux sessions leur copie en tenant compte de l'impératif de respecter la Norme ITIE notamment le Protocole relatif à la participation de la société civile.

3. EXAMEN ET ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE DE L'EXERCICE 2023

Le **Secrétaire Permanent** en introduisant ce point a rappelé la procédure d'élaboration du PTA 2023 en adoption qui a consisté à extraire le chronogramme 2023 du PTT 23-25, en veillant à la prise en compte des mesures correctives de la dernière validation, les recommandations de la mission de pré-validation, ainsi que des activités qui ont déjà été menées à date.

Monsieur BISSOU Michel, Responsable de la Gestion des données au sein du Secrétariat Permanent a présenté le PTA 2023 et le budget 2023 estimé à 529 750 000 FCFA. La méthodologie de présentation a permis de rappeler que les priorités nationales, les avis externes des parties prenantes, les recommandations ITIE, les clauses de sauvegarde ont été pris en compte. Il a mis l'accent sur les activités réalisées et réalisables en tenant compte de l'enjeu de la validation qui débutera le 1^{er} octobre 2023. Pour ce faire, il a proposé le report de certaines activités retenues en 2023 dans le triennal 23-25 par souci de réalisme et de garantir l'atteinte des objectifs et résultats annuels de la mise en œuvre au Cameroun.

Le **Secrétaire Permanent** prenant la parole pour clarifier la position du Secrétariat Permanent a prescrit de maintenir l'intégralité des activités du chronogramme 2023 du triennal 23-25 et son budget annuel.

Le **Président de séance** a souhaité pour sa part une revue des recommandations de la mission de pré-validation et a prescrit de mettre l'accent sur les priorités.

Le **Secrétaire Permanent** a effectué la revue séance tenante en passant point par point d'une part le mail de **Monsieur Ahmed Zouari, responsable pays**, du 11 mai 2023 et d'autre part, les mesures à considérer formulée par la mission de pré-validation dans un document de 52 pages transmis au Secrétariat Permanent et aux membres de l'ITIE.

Au terme des échanges, le plan de travail budgétisé de l'exercice 2023 est adopté par le Comité.

4. POINT SUR L'AFFAIRE GLENCORE

Concernant « *l'affaire Glencore* », dans le cadre de la mission de pré-validation effectuée à Yaoundé au courant du mois d'avril 2023, en prélude à la troisième validation du Cameroun, le Secrétariat International de l'ITIE a recommandé qu'un débat soit organisé au sein du Comité. Dans son propos liminaire, le MINMIDT a rappelé les correspondances que le Ministre des Finances (MINFI), Président du Comité ITIE, a adressées à la SNH et à la SONARA, leur demandant notamment les mesures prises depuis le déclenchement de cette affaire. Il a souligné que la société Glencore Exploration Cameroon, qui est une entité déclarante du périmètre ITIE, avait été invitée à participer à cette session.

A titre de rappel, la multinationale Glencore, géant suisse de négoce, de courtage et d'extraction de matières premières, a plaidé coupable devant les juridictions américaine et britannique pour des faits de corruption dans plusieurs pays, parmi lesquels le Cameroun où, selon les déclarations de Glencore, des agents de deux (2) entreprises étatiques, à savoir la SNH et la SONARA, auraient touché des pots-de-vin.

Ci-après, les différentes interventions et échanges qui ont émaillé les travaux et permis d'éclairer les participants sur les actions en cours dans le pays au niveau politique, administratif et judiciaire s'agissant de cette affaire.

Le MINMIDT a d'abord donné la parole au **Secrétaire Permanent** qui a rappelé que le scandale de corruption communément appelé « affaire Glencore » a éclaté au niveau mondial au mois de mai 2022. Y faisant suite, la Très Honorable Helen Clark, Présidente du conseil d'administration de l'ITIE, a publié une déclaration pour interpeller les pays et les entreprises impliqués, afin qu'ils travaillent pour renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives. Le Cameroun est concerné à travers la SNH et la SONARA.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le MINFI, a été saisi par correspondance de la Présidente de l'ITIE. Le MINFI l'a répercutée aux deux (2) entités publiques précitées, afin que toute la lumière soit faite au niveau national sur cette affaire. Pour sa part, la SNH, qui fait partie des entités déclarantes du périmètre de l'ITIE, a répondu au Ministre des Finances en évoquant les actions qu'elle a initiées en interne, pour faire éclater la vérité dans cette affaire.

Par la suite, la SNH a envoyé à la 9e conférence mondiale de l'ITIE, qui s'est tenue à Dakar au mois de juin 2023, une délégation forte de quatre membres, dont son avocat-conseil dans l'affaire Glencore. Celui-ci a notamment pris contact avec le Secrétaire Permanent de l'ITIE de la République du Congo RD, pour s'enquérir des démarches entreprises par ce pays pour le règlement de cette affaire à son niveau. Mais jusqu'ici il n'y a pas eu de retour. A titre de rappel, ce pays a accepté un arrangement à l'amiable avec Glencore.

Pendant l'évènement précité, l'affaire Glencore a été longuement discutée avec le Secrétariat International de l'ITIE. Au terme de nos échanges, la partie camerounaise a été invitée à faire le point sur ladite affaire et à en débattre au sein du Comité ITIE.

Cela étant dit, **la SNH**, à qui le MINMIDT a ensuite donné la parole, a indiqué qu'au cours de la rencontre que la SNH a organisée à son siège avec la mission de pré-validation du Secrétariat International, en avril 2023, des réponses avaient été apportées aux préoccupations exprimées par nos hôtes. La SNH a tenu à préciser que, dans cette affaire, elle est une victime à qui il est demandé d'apporter des preuves que ni les autorités américaines ou anglaises, ni le corrupteur Glencore, qui a pourtant plaidé coupable, ne lui ont produit à ce jour.

A ce jour, la SNH a *i)* publié un communiqué pour préciser qu'elle n'était pas concernée par ces actes de corruption, et *ii)* saisi les juridictions britannique et américaine pour l'obtention des preuves des faits de corruption l'impliquant et des noms de ses agents qui seraient incriminés dans cette affaire. Mais ces actions sont, pour l'heure, restées sans suite en raison **de la clause dite d'anonymat** introduite par le corrupteur Glencore. Ces éléments ont été transmis à la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Dans tous les cas, la SNH considère que l'accès au contenu du dossier est un préalable pour mener les actions correctives appropriées.

Quoiqu'il en soit, elle poursuit ses investigations en interne, afin d'identifier les éventuels intervenants qui auraient agi contre son code éthique et de déceler toute irrégularité éventuelle dans le traitement du dossier Glencore par ses agents.

S'agissant des transactions liées aux ventes pétrolières, la SNH a rappelé qu'elle publie régulièrement, dans les Rapports ITIE, le détail des transactions liées aux ventes pétrolières.

Enfin, elle sollicite l'appui des instances faitières de l'ITIE (Conseil d'administration et Secrétariat International) pour obtenir la levée de la clause d'anonymat derrière laquelle se réfugie Glencore, qui est par ailleurs une entreprise soutenant l'ITIE, et exige de cette dernière, la divulgation du nom des agents de la SNH qui seraient incriminés.

La SNH est aussi revenue sur sa participation très active à la Conférence mondiale de l'ITIE à Dakar, en juin 2023, et les nombreux échanges qu'elle a eus avec le Secrétariat International sur cette affaire.

En réponse au Représentant de Transparency qui recommande de privilégier la piste judiciaire, la **SNH** a réagi en précisant qu'elle a saisi les Procureurs de New York et de Londres. S'agissant de l'action de se porter partie civile, elle fait remarquer que le Nigeria qui s'était porté partie civile a été débouté dans cette procédure. La SNH n'est pas restée les bras croisés, tout en insistant sur le fait que la difficulté majeure réside dans cette clause dite d'anonymat.

Pour sa part, le représentant de **la Présidence de la République** a indiqué que l'Administrateur-Directeur Général (ADG) de la SNH a saisi le Président de la République pour solliciter l'ouverture d'une enquête judiciaire au niveau national. Tout cela démontre la ferme détermination de l'ADG de la SNH d'apporter toute la lumière sur cette affaire qui voudrait ternir l'image de notre pays. Pour ce qui est de la SONARA, face à ces allégations, le conseil d'administration de cette entreprise a pris une résolution pour dire qu'il s'agit d'affabulations et qu'il revient à celui qui allègue un fait d'en apporter la preuve.

Il a rappelé aux uns et aux autres le statut de la SNH qui est doté d'un conseil d'administration ; en toute chose, cette entreprise publique doit suivre les procédures instituées par son texte organique. Tout le monde souhaite

la manifestation de la vérité, mais il ne faut pas galvauder les procédures. L'ADG a sollicité l'ouverture d'une enquête, la voie judiciaire est en cours.

Le représentant de **Transparency International-Cameroun** a indiqué qu'il aurait souhaité que l'avocat de la SNH soit convié à cette session pour échanger avec lui sur les questions de droit soulevées par la position de la SNH. Si la SNH estime être victime de diffamation, elle peut saisir même la justice camerounaise. La SNH et la SONARA demandent les preuves ; mais y a-t-il meilleure preuve que l'aveu fait sous serment qui en droit est considéré comme la reine des preuves ? Jusqu'ici, l'approche explorée par ces deux entreprises publiques semble se situer uniquement que sur le plan politique ; or, il faudrait saisir la justice. Elles devraient se porter partie civile aux procès, si ceux-ci sont toujours en cours. La seule issue est la voie judiciaire. La mission de pré-validation d'avril 2023 a demandé à la SNH de publier les preuves de saisine de la justice. Même une plainte déposée auprès d'un Procureur, au niveau local, devrait suffire à prouver la volonté de la SNH à connaître la vérité. Apparemment nous tournons autour du pot. Glencore, qui est invitée à cette session, pourra peut-être nous en dire plus au moment de son intervention.

Le Secrétaire Permanent a précisé qu'il y avait deux principales options dans ce dossier : soit *i)* l'arrangement à l'amiable, et cela a été le choix du Congo RD, par exemple, à qui Glencore a payé une super prime à titre de dédommagement, soit *ii)* la recherche de la transparence, en faisant lever la clause dite d'anonymat ; c'est cette dernière voie qui est suivie par la SNH qui veut la transparence telle que promue par l'ITIE, ce qui passe nécessairement par l'identification des personnels de la SNH qui se seraient laissés corrompre par la multinationale Glencore. **La Conférence Episcopale Nationale du Cameroun** est revenue sur la clause dite d'anonymat et s'est interrogée sur la cohérence d'une telle clause avec les Principes et Exigences de l'Initiative.

L'Union des Journalistes du Cameroun a dit pour sa part que le Cameroun n'a pas été accusé par l'entreprise Glencore qui s'est retrouvée devant la justice, a avoué et payé des compensations. Il a suggéré d'aborder cette affaire en demandant à la fois compensation et les noms des coupables.

Action for Governance of Natural Resource s'est interrogée sur l'absence de Me Akeré Muna aux travaux du Comité en soulignant que cet acteur suit de près ce dossier.

Gaz du Cameroun a indiqué que la partie qui se trouve salie dans cette affaire, c'est l'Etat du Cameroun. Il a proposé que l'Etat initie des actions devant les tribunaux et ne se limite pas aux actions entreprises seulement par la SNH.

Le Président de séance a rappelé qu'il s'agit d'une question **Glencore-Cameroun, c'est pourquoi il a invité le représentant de cette multinationale, en la personne du Directeur Général Adjoint de Glencore Exploration Cameroon, Mme Joan Limunga NJOH-MOLULU**, à suivre les travaux. A la demande du Président de séance, elle a pris la parole pour déclarer que toute préoccupation concernant cette affaire doit être adressée au Secrétaire Permanent du Comité ITIE, pour transmission au bureau de Glencore à Londres qui est en charge de ce dossier.

Etant donné que cette affaire a écorné l'image du Cameroun, **le CRADEC** a souhaité que le Comité ITIE condamne d'emblée la société Glencore pour ses aveux de corruption. Il a suggéré que tous les efforts soient consentis pour que le pays obtienne une compensation et que toute la vérité soit faite.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, **le Président de séance** a tenu à rappeler que « l'affaire Glencore » sera, sans nul doute, au cœur de la prochaine validation et qu'il faudrait la traiter avec diligence et sérieux, afin de rendre compte au peuple camerounais. Il y a une demande préalable exprimée ce jour par le Comité ITIE qui pourrait ouvrir la voie aux actions judiciaires.

Pour lui, il ne s'agit pas d'un sujet tabou au Cameroun et que le Comité ITIE condamne toute pratique de corruption dans le secteur extractif. Il a rappelé que cette affaire fait l'objet de traitement par la presse et de discussion au sein de la société civile. Au niveau de l'Etat du Cameroun, la Plus Haute Autorité du pays a été saisie et l'option judiciaire lui a été suggérée.

Enfin, il a mandaté, dans le souci de faire écho aux différentes opinions qui se sont exprimées au cours de la présente session, une équipe constituée de Me NJOH MANGA BELL Henri (Transparency International-Cameroun) et de MM. MBALLA MBALLA Jean (CRADEC) et NOUE NGOMSI Christian (SNH), pour rédiger un projet de résolution relatif à « l'affaire Glencore » en liaison avec le Secrétariat Permanent, en vue de sa signature et sa publication à toutes fins utiles.

5. DIVERS

L'unique point dans cette section a été ouvert par le **Secrétaire Permanent** qui a saisi cette opportunité pour sensibiliser à nouveau les entreprises et les organisations de la société civile à communiquer au Secrétariat Permanent les activités de dissémination des Rapports ITIE ou d'utilisation des informations ITIE qu'elles entendent faire **avant le 30 septembre et avant le 20 décembre 2023**. Elle a indiqué qu'au cours de la prochaine semaine un courriel du Secrétariat Permanent sera envoyé aux parties prenantes qui entendent mener des activités de diffusion des informations ITIE et de débat public sur l'utilisation des données ITIE.

Le Représentant de l'UJC a relevé pour le déplorer que le Comité dispose pourtant d'une Stratégie Nationale de Communication impliquant les principaux collèges et ouvrant la voie à la mobilisation des ressources complémentaires pour mener à bien lesdites activités. Il a plaidé pour la mise en œuvre effective de ladite Stratégie ; Ce qui permettra de mutualiser les forces.

Le Représentant de Gaz du Cameroun a indiqué que la Stratégie Nationale de Communication du Comité ITIE privilégie des actions de communication commune en lieu et place de celles menées séparément qui peuvent s'avérer plus coûteuses. Il a indiqué que c'est un chantier pour lequel les entreprises expriment de l'intérêt surtout pour les actions de communication dans les localités extractives (pétrolière, gazière et/ou minière) où celles intéressées par l'exploitation des minerais.

Au moment de clore la séance, **le Président** a chaleureusement remercié les uns et les autres pour la qualité des contributions et les a exhortés à se retrouver dans la même salle le lendemain pour la poursuite des travaux.

II. JOURNEE DU 31 AOUT 2023

Le Président de séance ouvre la session à 10h22 et s'assure d'entrée de jeu que le quorum est atteint et procédé à la lecture de l'ordre du jour décliné dans les points ci-après.

1. EXAMEN DU PROJET AJUSTE DE REVISION DU DECRET ITIE 2018

Le Président de séance a rappelé ici les points clés du débat de la veille et a ensuite lancé les discussions sur l'indépendance du Collège de la société, la nécessité d'une adoption du projet de décret au cours de la session.

Le Représentant des services du Premier ministre a rappelé la nécessité de suivre la procédure administrative qui consiste à faire passer le nouveau décret ITIE par la Primature avant la Présidence de la République.

Le Représentant du CRADEC a insisté sur le fait que ce sont les pairs qui doivent désigner les représentants de la société au Groupe multipartite ; par conséquent il a suggéré que le nouveau décret portant création de la Commission Nationale ITIE corrige les manquements du décret ITIE de 2018.

A la fin, Le Président de séance a prescrit au groupe de travail chargé de la révision du décret ITIE de porter le nombre de représentants de la société civile au Comité de huit à douze. *Puis, le projet de décret a été adopté en prescrivant au Groupe de travail de prendre en compte les différentes contributions et d'acheminer ledit décret à son cabinet.*

Tous les membres désireux de prendre la parole sur ce point s'étant exprimés, **le Président de séance** a refermé les échanges sur le décret ITIE.

2. FINALISATION DES PREPARATIFS DE LA NOUVELLE VALIDATION

2.1. Présentation de quatre états de mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun

Le Comité a suivi la présentation effectuée en quatre états par **Monsieur Michel BISSOU**, cadre en charge de la **Gestion des données au sein du Secrétariat Permanent**:

- *Etat de la mise en œuvre des quinze mesures correctives découlant de la dernière validation de janvier 2021 ;*
- *Etat de la mise en œuvre des recommandations de la mission de pré-validation, et de la correspondance du 11 mai 2023 émise par Monsieur Ahmed Zouari, responsable pays au sein du SI-ITIE ;*
- *Etat de la mise en œuvre des recommandations de l'Administrateur indépendant ;*
- *Etat de la mise en œuvre des résolutions et recommandations prises par le Comité au cours de la période couverte par la nouvelle validation.*

Le Secrétaire Permanent a saisi l'opportunité de ces revues pour *convier les retardataires à signer le Code de conduite adopté en 2020 par le Comité ITIE.*

Le Représentant d'AGRN a ajouté que la mission de pré-validation a recommandé que le champion de l'ITIE, le Président du Comité ITIE, préside effectivement au moins une session du Comité ITIE avant le démarrage de la validation.

Le Représentant de Transparency International s'est enquis de l'état de signature des comptes rendus des années 2021, 2022 et 2023 du Comité. **Le Secrétaire Permanent** a fait suite à *cette demande en indiquant que d'ici la prochaine semaine, les comptes rendus adoptés et non signés seront acheminés à la signature de l'autorité compétente et publiés sur le site du Comité ITIE.*

Pour refermer ce point, prescription a été faite au Secrétariat Permanent de produire dans une matrice un état clair du niveau de mise en œuvre des recommandations et du mail de Monsieur Zouari du 11 mai 2023 faisant le suivi de la mission de pré-validation du SI-ITIE qui a séjourné au Cameroun en avril 2023.

2.2. Point sur le remplissage des formulaires de la nouvelle Validation

Dans cette rubrique, **le Secrétaire Permanent** a souligné l'importance prise par le remplissage des trois formulaires « Engagement des parties prenantes », « Transparence » « Résultats et Impact ». Elle a poursuivi en précisant que lesdits formulaires ont été transmis par courriel du Secrétariat Permanent aux trois collègues, à charge pour ceux-ci de les remplir.

Pour clore ce point, **le Secrétariat Permanent** *est chargé de faire le suivi du remplissage des formulaires de la validation par les collègues précités.*

3. EXAMEN DE LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT ITIE 2021

Le Team leader du groupe de travail de relecture du Rapport ITIE 2021 mis en place par le MINFI a présenté ses premières observations sur la version provisoire du Rapport ITIE 2021. Les grandes lignes de ce rapport ont porté sur les observations de forme et de fond. Les Tdr du groupe de travail qui déclinent la mission dudit groupe ont été présentés. Concernant la méthodologie, le groupe de travail a procédé à la lecture intégrale du projet de Rapport ITIE 2021 ensemble avec ses annexes afin de s'assurer de la prise en compte exhaustive des mesures correctives de la précédente validation, des recommandations de la mission de pré-validation portant sur la composante « Transparence ». De cette méthodologie, il est ressorti que :

- le projet de rapport a préservé les acquis du Rapport ITIE 2020 et couvre toutes les exigences 2 à 6 de la Norme ITIE. Afin qu'il réponde aux préoccupations de la validation sur l'affaire Glencore ainsi que sur des avancées de la mise en œuvre courant 2023, proposition a été faite au Comité qu'un chapitre sur les éléments contextuels relatifs notamment à l'affaire Glencore, à l'engagement des parties ainsi qu'aux résultats, soit ajouté ;
- Une attention particulière a été portée sur le cadastre pétrolier, l'exhaustivité de la divulgation par toutes les entreprises du Bénéficiaire Effectif.

Le Président de séance est revenu sur l'opportunité de booster les recettes du secteur minier avec la mise en place du mécanisme de la lettre de voiture.

Le Représentant de PCQVP a pointé les écarts des tableaux figurant aux pages 65, 100, 106 et 130.

Après ces réactions, le Comité a :

- *Exhorté ses membres à lire le Rapport ITIE 2021 et à envoyer leurs contributions en ligne ;*
- *Recommandé au groupe de travail de relecture du Rapport ITIE 2021 de poursuivre son travail en transmettant ses premières observations à l'Administrateur Indépendant.*

Le Président de séance a convié le **Secrétaire Permanent** assisté d'un de ses collaborateurs à prendre part lundi le 4 septembre à une séance de travail dans ses services et portant sur ce qui est attendu du MINMIDT dans le cadre de la prochaine Validation.

4. EXAMEN EN VUE ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS D'AVANCEMENT DES EXERCICES 2021 ET 2022

Sur ce point, les membres ont opté pour le renvoi de l'adoption des rapports annuels d'avancement 2021 et 2022 en vue transmission au SP/ITIE des photocopies des versions physiques de la documentation financière par les régisseurs de l'UGAP 1 et 2. Le régisseur de l'UGAP 1 a été invité à envoyer de nouveau, le mail de transmission des documents financiers électroniques.

5. DIVERS

L'évolution des entreprises vers l'intégration ITIE a retenu l'attention des membres de l'ITIE. **Le Représentant de Gaz du Cameroun** a indiqué que la divulgation des données ITIE directement par les entreprises sur leurs sites internet nécessite des ajustements en interne dans chaque entreprise par la création d'une page web consacrée à cela. A ce titre Gaz du Cameroun a ouvert une page web dédié à l'ITIE où cette entreprise publie trimestriellement des données ITIE plus ponctuels notamment ceux de l'année 2022. Cette évolution de notre entreprise vise à s'arrimer à la Norme ITIE en vigueur, la divulgation systématique des données est ainsi priorisée. Il a expliqué que cette dynamique a été rendue possible parce que les entreprises dans le cadre de la conciliation envoient les données déjà sous format ouvert Excel. *Il a proposé et cela a été retenu comme recommandation à l'endroit du Secrétariat Permanent, qu'un lien croisé soit ouvert entre le site internet de Gaz du Cameroun et celui du Comité ITIE afin de rendre accessible cette avancée aux utilisateurs des informations ITIE.*

Plus aucun point n'étant inscrit en ordre du jour, le **Président de séance** a clôturé les travaux à 15h36 minutes en remerciant les membres pour la franchise et la cordialité des échanges. *Avant de clore la séance, il a recommandé au **Secrétaire Permanent** de tout mettre en œuvre pour implémenter dans les délais les recommandations de la mission de pré-validation. /-*

Le Secrétaire Permanent



Solange Ondigni Orono

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique a.i.
Vice-Président du Comité ITIE



Pr. FUH CALISTUS Gentry

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N°-068/MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

29 SEPT 2023

RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CINQUANTE TROISIÈME ET CINQUANTE QUATRIÈME SESSIONS DU COMITÉ ITIE
30 et 31 août 2023

Journée du 30 août 2023

Le Comité ITIE Cameroun, réuni ce jour à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, après avoir délibéré,
décide :

1. D'adopter Les comptes rendus des sessions des 17 et 18 août 2023 ;
2. De renvoyer l'adoption du projet décret ITIE révisé le 31 août 2023 en exhortant le groupe de travail à enrichir entre les deux sessions leur copie en tenant compte de l'impératif de respecter la Norme ITIE notamment le protocole sur la société civile ;
3. D'adopter le plan de travail budgétisé de l'exercice 2023 ;
4. De mandater Me NJOH MANGA BELL (Transparency International-Cameroun), Monsieur MBALLA MBALLA Jean (CRADEC) et Monsieur NOUE NGOMSI Christian (SNH) à appuyer le Secrétariat Permanent dans la rédaction de la résolution relative à l'affaire GLENCORE amplement débattue en Comité.

Recommande

Au Secrétariat Permanent :

1. De produire les comptes rendus du Comité en langue anglaise et française ;
2. De transmettre par courriel un mail destiné aux parties prenantes qui entendent mener des activités de diffusion des informations ITIE et de débat public par l'utilisation des données ITIE.

Journée du 31 août 2023

Le Comité ITIE Cameroun, réuni ce jour à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, après avoir délibéré,
décide :

1. D'adopter le projet de décret en prescrivant au Groupe de travail de prendre en compte les différentes contributions et d'acheminer ledit décret à son cabinet ;
2. D'appeler les retardataires à signer le code de conduite adopté en 2020 par le Comité ITIE ;
3. D'exhorter ses membres à lire le Rapport ITIE 2021 et à envoyer leurs contributions en ligne au Secrétariat Permanent en mettant en copie le Président du groupe de travail ;
4. De Recommander au groupe de travail de relecture du Rapport ITIE 2021 de poursuivre son travail en transmettant ses premières observations à l'Administrateur Indépendant ;
5. De renvoyer l'adoption des Rapports Annuels d'Avancement 2021 et 2022 en vue transmission au SP/ITIE des photocopies des versions physiques de la documentation financière par les régisseurs de l'UGAP 1 et 2. Le régisseur de l'UGAP 1 a été invité à envoyer de nouveau, le mail de transmission des documents financiers électroniques.

Recommande
Au Secrétariat Permanent :

6. De diligenter auprès de l'autorité compétente la signature des comptes rendus adoptés par le Comité et non signés de la période couverte par la validation et de les publier sur le site internet du Comité ITIE ;
7. De produire dans une matrice, un état clair du niveau de mise en œuvre des recommandations et du mail de Monsieur Ahmed Zouari du 11 mai 2023 faisant le suivi de la mission de pré-validation du SI-ITIE qui a séjourné au Cameroun en avril 2023 ;
8. De transmettre et de faire le suivi du remplissage des formulaires de la validation par les collèges des entreprises extractives et organisations de la société civile impliquées dans le suivi de l'Initiative ;
9. D'ouvrir sur le site internet du Comité ITIE un lien croisé avec le site internet de Gaz du Cameroun et afin de rendre accessible la divulgation systématique des données par cette entreprise dans son espace dédié à l'ITIE ;
10. De prendre part le lundi 4 septembre 2023, assisté d'un collaborateur à une séance de travail au cabinet du MINMIDT sur ce qui est attendu du MINMIDT dans le cadre de la prochaine Validation ;
11. De tout mettre en œuvre pour implémenter dans les délais les recommandations de la mission de pré-validation.

Le Secrétaire Permanent



Solange Ondigni Orono

**Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du
Développement Technologique a.i.**
Vice-président du Comité ITIE



Pr. FUH CALISTUS Gentry